

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

### PREVOIR PERSPECTIVES

Part « C » : FR0007071931  
SOCIETE DE GESTION PREVOIR

#### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice CAC ALL TRADABLE, sur la durée de placement recommandée.

L'indice CAC ALL TRADABLE est retenu en cours de clôture, exprimé en euro, dividendes réinvestis.

La composition du FCP peut s'écarter significativement de celle de cet indicateur.

Il est classé « Actions des pays de la zone euro ».

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le fonds met en œuvre une politique de gestion active s'appuyant d'une part,

-sur la recherche fondamentale (croissance du résultat, structure financière, qualité des dirigeants...) permettant de sélectionner des valeurs présentant un potentiel d'appréciation, et, d'autre part,

-sur l'analyse technique qui permet d'optimiser la gestion en décelant les signaux à court terme du marché que ce soit à l'achat ou à la vente. L'analyse technique est définie comme l'étude graphique d'évolutions dans le temps de prix et de volumes d'actifs financiers.

La stratégie sera d'investir majoritairement dans des actions d'entreprises de petites et moyennes capitalisations de la zone euro n'appartenant pas aux grands indices de marché.

L'OPCVM s'engage à respecter les expositions sur l'actif net suivantes :  
**- de 60% à 110% maximum sur les marchés d'actions de tous secteurs d'activité et de toutes tailles de capitalisations, dont :**

- de 60% à 110% maximum sur les marchés d'actions de pays de la zone euro,
- de 50% à 110% sur les actions d'entreprises de petite et moyenne capitalisations de la zone euro n'appartenant pas aux grands indices de marché.
- de 0% à 10% sur les actions du Marché Libre,
- de 0% à 10% sur les marchés d'actions hors pays de la zone euro (pays de l'OCDE ou émergents).

**- de 0% à 40% en instruments de taux d'émetteurs souverains**, du secteur public ou privé, de la zone euro, de notation minimale A3 pour le court terme ou BBB- pour le long terme selon l'échelle Standard & Poor's ou à défaut une notation équivalente.

- de 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 110% de l'actif.

Les titres éligibles au PEA représentent en permanence 75% minimum de l'actif de l'OPCVM.

L'OPCVM est investi en :

- Actions, titres de créances et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- des contrats financiers à terme fermes ou optionnels et titres intégrant des dérivés, dans un but tant de couverture que d'exposition au risque d'action, de taux, de change.
- des dépôts, des emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation totale

**Durée minimum de placement recommandée :** Supérieure à 5 ans  
*Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant ce délai.*

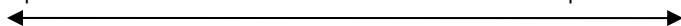
**Conditions de souscription et de rachat :** Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque mercredi ouvré à 17 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jeudi (J+1)

La valeur liquidative est hebdomadaire, chaque jeudi, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et des jours de fermeture de Bourse.

#### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible,  
rendement potentiellement  
plus faible

A risque plus élevé,  
rendement potentiellement  
plus élevé



|   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

##### SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

*Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.*

*Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.*

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 6 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition très forte aux actions de la zone euro, pouvant entraîner une très forte volatilité et donc des variations importantes de la valeur liquidative qui induisent un profil de risque et de rendement élevé.

##### RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

## FRAIS

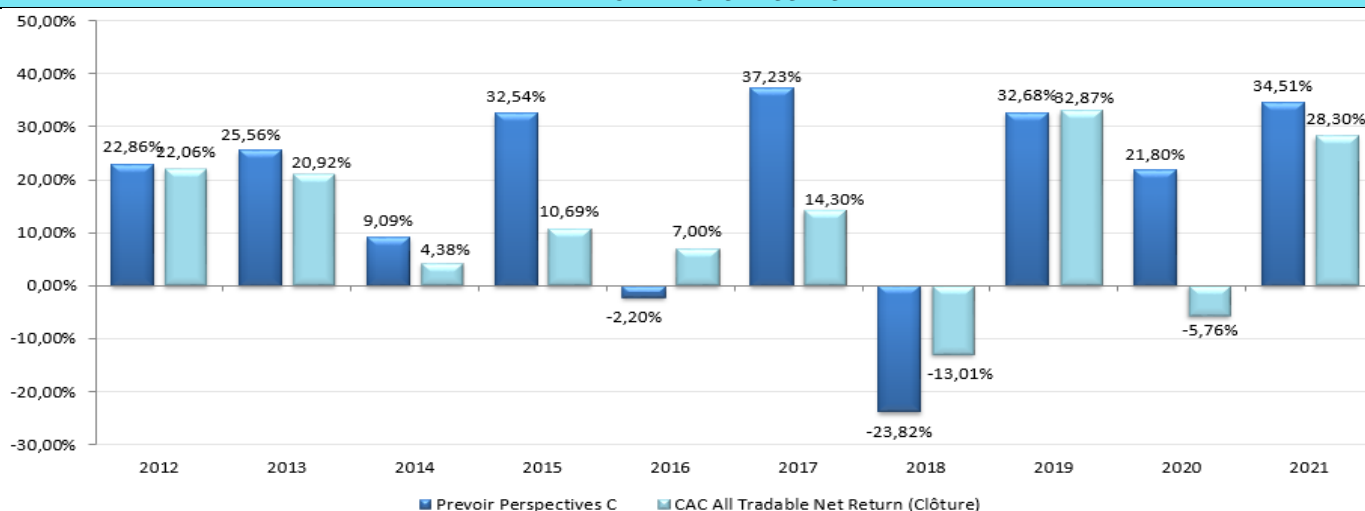
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

| FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |            |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| FRAIS D'ENTREE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 3%         |
| FRAIS DE SORTIE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 0%         |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. |            |
| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |            |
| FRAIS COURANTS (*)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 2,98 % TTC |
| FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |            |
| COMMISSION DE PERFORMANCE                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Néant      |

(\*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/04/2021. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet <http://www.sgprevoir.fr/>

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



### AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM sera calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indice CAC ALL TRADABLE sera calculée en tenant compte du réinvestissement des dividendes à compter de 2012.

**DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 11/04/2002**

**DEVISE DE LIBELLE : Euro**

**CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE :** Cet OPCVM avait été constitué sous forme de fonds à procédure allégée le 11 avril 2002 et sa transformation en OPCVM général a été agréée par l'AMF le 04 février 2005.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**NOM DU DEPOSITAIRE :** SOCIETE GENERALE

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) :** Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

**SOCIETE DE GESTION PREVOIR**

20, rue d'Aumale – 75009 – Paris

Service commercial – tél : 01 53 20 32 90

**ADRESSE WEB :** <http://www.sgprevoir.fr/>

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE :** Dans les locaux de la société de gestion

**REGIME FISCAL : Eligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA)**

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

Les éléments concernant la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur le site internet [www.sgprevoir.fr](http://www.sgprevoir.fr) ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à SOCIETE DE GESTION PREVOIR 20, rue d'Aumale 75009 PARIS.

**La responsabilité de SOCIETE DE GESTION PREVOIR ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM**

**Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

**SOCIETE DE GESTION PREVOIR est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).**

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/02/2022.